

Pas d'images ? [Version web](#)

LES FÊTES DE SAINT-LAMBERT 2020 SONT ANNULÉES

Saint-Lambert, le 15 avril 2020

Compte-tenu de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19) qui nous frappe tous actuellement, l'édition 2020 des Fêtes de Saint-Lambert prévue du 20 au 23 août ne pourra pas avoir lieu. Le conseil d'administration de la CDE s'est réuni le 3 avril. La recommandation a été ensuite approuvée par le Conseil municipal. La CDE a fait la demande auprès de la Ville de conserver le montant initialement prévu pour les fêtes dans un fonds destiné à des actions tactiques lors de la reprise pour assister les entreprises et commerçants et faire la promotion de l'achat local.

ACTIONS DE LA CDE



Depuis le début de la crise sanitaire, la CDE redouble d'efforts pour s'assurer que vous ayez la bonne information, représenter votre voix auprès des instances gouvernementales et faire connaître les mesures qui seront mises en place pour soutenir l'activité économique. Notre objectif est de vous soutenir et de s'assurer de la reprise économique de notre communauté après la crise.

- Le président de la CDE, M. Vincent Trudel s'est entretenu une deuxième fois avec Mme Nicole Ménard, députée de Laporte le jeudi 9 avril. Nous lui exprimons notre gratitude pour son temps, sa compréhension et sa collaboration.
- Dans la prochaine infolettre, nous vous présenterons les

demandes de la CDE à la Ville et aux instances gouvernementales.

- Le conseil d'administration s'est rencontré une deuxième fois virtuellement et a déposé un projet de plan de relance au Conseil Municipal le 14 avril.

- La conseillère au développement économique et commercial, Julie Domenjoz participe aux rencontres du GIAC et de DellAglo pour mieux vous servir et répondre à vos questions.

- Nous communiquerons régulièrement avec vous par cette infolettre.

Suivez-nous sur [Facebook](#) (+ de 6 000 abonnés) et profitez-en pour nous envoyer vos publications à diffuser à votre clientèle par courriel (visuel + court texte + référé site web ou Facebook) à : info@urbain.saint-lambert.ca

Vous pouvez nous partager vos questions, vos commentaires ainsi que **vos suggestions pour mieux vous servir** en ces temps de crise sanitaire. Écrivez-nous : info@urbain.saint-lambert.ca

MESURES D'AIDE



Comment s'y retrouver ?

Voici un [tableau récapitulatif](#) proposé par [L'Association Restauration Québec \(ARQ\)](#).

Consultez également les dernières nouvelles concernant : [Aide financière pour les entreprises](#), pour les [travailleurs](#), l'aide d'urgence aux [PME](#), sur le site du [Gouvernement du Québec](#).

MODIFICATION COMMERCES ET SERVICES ESSENTIELS



Le gouvernement du Québec ordonne la fermeture, à compter du mercredi 25 mars à 00:01 et **jusqu'au 4 mai 2020, de l'ensemble des commerces et services non essentiels.**

Renseignements pour les entreprises sur les services essentiels

Si l'activité de votre entreprise n'est pas répertoriée, mais que vous pensez qu'elle est essentielle, vous pouvez demander la désignation comme entreprise essentielle.

<https://www.sondage.mtess.gouv.qc.ca/index.php/916397?newtest=Y&lang=fr>

Le gouvernement du Québec a annoncé l'élargissement de la liste des services essentiels.

À noter que le télétravail et le commerce en ligne sont permis en tout temps pour toutes les entreprises. **Consultez toute la liste :** <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/fermeture-endroits-publics-commerces-services-covid19/>

NOUVEAUX services prioritaires - À partir du mercredi 15 avril

- Activités manufacturières prioritaires : Activités d'exploitation minière
- Commerces prioritaires : Produits, pièces et autre matériel nécessaires aux services de transport et de logistique
- Secteur de la construction : Aménagement et entretien paysagers (incluant pépinières, centres jardin et commerces de piscines).

NOUVEAUX services prioritaires - À partir du lundi 20 avril : Construction résidentielle

- Seront autorisés les travaux permettant de compléter les livraisons d'unités résidentielles prévues au plus tard le 31 juillet 2020. Ceci comprend les travaux de construction et de rénovation, incluant ceux liés à l'arpentage et à l'inspection en bâtiments. Cela entraîne du même coup la réouverture de la chaîne d'approvisionnement de ce secteur de l'industrie de la construction, composée de nombreuses PME

- Services prioritaires de transport et logistique : Stations-service, entretien et réparations de véhicules, firmes de dépanneuses, camions et équipements spécialisés et assistance routière –
Nouveau – À compter du 15 avril pour l'entretien et les réparations de véhicules.

Ce bulletin vous est présenté par la **Corporation de développement économique (CDE) Saint-Lambert**. La CDE met en oeuvre des actions et stratégies visant à promouvoir le développement économique et commercial de la ville. info@urbain.saint-lambert.ca | 450 466-3889 # 3352 | 55, Avenue Argyle, Saint-Lambert.

Consultez notre [site Internet](#), aimez notre page [Facebook](#) et suivez-nous sur [Instagram](#) afin de ne rien manquer de nos actualités commerciales !



Corporation de développement économique (CDE) Saint-Lambert

55, avenue Argyle,
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

Téléphone : 450 466-3889 poste 3352

Courrier électronique : info@urbain.saint-lambert.ca

Vous êtes inscrit à l'infolettre de la CDE de Saint-Lambert

Partager

Partager

Transférer

[Se désinscrire](#)